

C. CWS 111

Le 18 décembre 2018

-03

Objet : offices de propriété industrielle priés de transmettre leur fichier d'autorité

---

Madame,  
Monsieur,

À sa sixième session, tenue du 15 au 19 octobre 2018, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à communiquer au Bureau international les données de leur fichier d'autorité. Ces données comportent soit le contenu du fichier d'autorité, en format de données structurées XML ou en format texte, soit l'adresse URL permettant d'accéder au fichier d'autorité publié. Les offices de propriété industrielle devront joindre au fichier d'autorité les informations concernant la planification des mises à jour du fichier et la fréquence des mises à jour.

Par la présente, le Bureau international invite votre office à communiquer les données du fichier d'autorité ainsi que tout autre fichier de définition s'y rapportant. Ces données peuvent être transmises au format XML, au format TXT ou sous la forme d'une adresse URL permettant d'accéder aux données du fichier d'autorité publié, conformément à la [norme ST.37 de l'OMPI](#). Veuillez également communiquer les informations concernant la planification des mises à jour du fichier d'autorité en fonction des nouvelles publications, conformément à la colonne "Planification" du modèle ci-joint. Plus particulièrement, la planification doit indiquer à quelle fréquence votre office prévoit d'effectuer les mises à jour du fichier et si votre office prévoit de communiquer une version actualisée complète ou uniquement les dernières publications ajoutées.

Si votre office estime qu'il est préférable de communiquer ces données au Bureau international, veuillez nous contacter à l'adresse [cws.mail@wipo.int](mailto:cws.mail@wipo.int) pour des renseignements supplémentaires concernant les méthodes de transmission des données.

Lorsque les offices de propriété industrielle nous auront communiqué les données de leur fichier d'autorité, le Bureau international compilera ces informations et les publiera sur un portail accessible sur le site Web de l'OMPI en mars 2019.

Votre office est prié de nous communiquer les informations susmentionnées à l'adresse [cws.mail@wipo.int](mailto:cws.mail@wipo.int) d'ici au 1<sup>er</sup> février 2019. Je vous saurais gré également de bien vouloir mentionner la référence de la présente circulaire dans toute correspondance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Kunihiko Fushimi  
Directeur  
Division des classifications  
internationales et des normes  
Secteur de l'infrastructure mondiale

Annexe à la circulaire C. CWS 111 : modèle contenant des exemples

<b>Code du pays – Nom du pays</b>	<b>Fichier d'autorité (adresse URL de la page Web ou format du fichier)</b>	<b>Fichier de définition</b>	<b>Période couverte</b>	<b>Planification</b> *fréquence de la mise à jour, *complète ou partielle, etc.
XX – Pays 1	XML	Définition accompagnant le fichier XML	01.01.1901 au 31.12.2018	Mise à jour annuelle, le 1 <sup>er</sup> janvier; *complète
YY – Pays 2	TXT	Définition accompagnant le fichier TXT	01.01.2010 au 30.06.2019	Tous les six mois, le 1 <sup>er</sup> février et le 1 <sup>er</sup> juillet
ZZ – Pays 3	<a href="#">Page Web</a>	<a href="#">Page Web</a>	Voir la page Web	01.01.2010 au 31.12.2018
AA – Pays 4	ZIP (XML/TXT)	<a href="#">Page Web</a>	01.01.1990 au 31.12.2018	Mise à jour annuelle, le 1 <sup>er</sup> février
BB – Pays 5	<a href="#">Page Web</a>	<a href="#">Page Web</a>	Voir la page Web	Mise à jour hebdomadaire des publications sur le site Web
CC – Pays 6	<a href="#">Page Web</a>	<a href="#">Page Web</a>	Voir la page Web	Complète
...	...	...	...	...

[Fin de l'annexe et du document]